Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251127-DEL2025105-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 27 novembre 2025

N° 2025/105

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 10 – de votants 10
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 novembre 2025 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : : M. DEWASMES, M. FUSEL, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme COUTELLIER, Mme DEBORD, M. DUGUE, M. LE FLOHIC.

Absents excusés : Mme MORIN-FREBOURG, Mme DETOC, M. CLOLUS, M. BOISRAME, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme DEBORD est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

8 – Projet de travaux d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire-sollicitation de la DETR et de la DSIL

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal du 6 février 2025 a décidé de lancer une consultation visant à désigner un maître d'œuvre pour le suivi de travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire.

Au vu des travaux d'extension et de rénovation prévus (construction de trois classes, rénovation énergétique, sécurisation, réparations...) la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251127-DEL2025105-DE

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Montant HT	**%**
DEPENSES :		
Etude pré-opérationnelle et opérationnelle	11 023 €	0.8 %
Etude de sol	3 451 €	0.25 %
Diagnostic amiante/plomb	1 272 €	0.09 %
Diagnostic accessibilité	750 €	0.05 %
Etude topographique	4 225 €	0.3 %
Maîtrise d'oeuvre	99 220 €	7.2 %
Mission SPS	3 960 €	0.28 %
Mission contrôle technique	6 050 €	0.43 %
Etude de faisabilité géothermie	7 300 €	0.5 %
Travaux *Dont géothermie*	1 240 318 € *115 000 €*	90.10 %
Total dépenses	**1 377 569 €**	100 %
RESSOURCES :		
Etat : DETR	280 000 €	20.32 %
Etat : DSIL	150 000 €	10.8 %
ADEME Fonds chaleur	25 000 €	1.8 %
FNCCR programme ACTEE	18 000 €	1.3 %
Région Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne »	100 000 €	7.25 %
Autofinancement commune	804 569 €	58.82 %
Total ressources	**1 377 569 €**	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Durée des travaux estimés : 18 mois
Fin des travaux estimés : 2028

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251127-DEL2025105-DE

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
1. 4. Le devis descriptif détaillé
1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
1.7. Le plan de situation, le plan cadastral

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

ADOPTÉ : à 10 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 27 novembre 2025

Le Maire
Pascal DEWASMES

